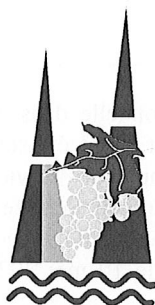


Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

ACTES

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à la Salle Mirendense sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 08 décembre 2020.

Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoint, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON (arrivée pour la question n° 02), Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Benoît FLUCKIGER (arrivé pour la question n° 07), Marie VILLATTE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur René MYX Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET Madame Sandra JUMINET qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT Madame Christelle LAURENDON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean MALLOT
Absents :	Madame Adeline FONDE
Quorum :	Vingt-deux Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Marie VILLATTE

Acte :	Délibération n° 01 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB01) : Déroulement de la séance à huis clos
Objet :	5.2 Fonctionnement des assemblées

Vu les recommandations sanitaires relatives à la prévention de l'épidémie de COVID 19, le Conseil Municipal unanime accepte que la réunion se tienne à huis clos.

Acte :	Délibération n° 02 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB02) : Personnel – Compte Epargne Temps (CET)
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu l'avis du Comité Technique du 04 décembre 2020, le Conseil Municipal unanime décide que l'alimentation des CET sera désormais possible sur les seuls jours de congés annuels à partir des droits à congés 2021, dans le respect de seuils posés par la réglementation.

Acte :	Délibération n° 03 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB03) : Personnel – Régime indemnitaire
Objet :	4.5 Régime indemnitaire

Vu le courrier d'observation de Madame la Préfète de l'Allier en date du 14 septembre 2021 rappelant que le versement du régime indemnitaire du personnel suit le sort du traitement lorsqu'il est maintenu par la collectivité dans les situations de maladie, et vu l'avis du Comité Technique du 04 décembre 2020, le Conseil Municipal unanime décide que le bénéfice du régime indemnitaire institué au profit du personnel de l'Etablissement sera maintenu pour toute absence maladie.

Acte :	Délibération n° 04 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB04) : Personnel – Prime exceptionnelle Covid-19
Objet :	4.5 Régime indemnitaire

Vu le Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 qui permet le versement d'une prime exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale aux personnels particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics, et considérant que le Département de l'Allier apporte le financement pour les personnels relevant du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le Conseil Municipal unanime, sur avis du Comité Technique du 04 décembre 2020, décide d'octroyer une prime exceptionnelle de 16,50 € par journée travaillée entre le 16 mars et le 10 mai 2020 pour les personnels administratifs encadrant le SAAD au titre de leur activité principale.

Acte :	Délibération n° 05 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB05) : Intercommunalité – Compétence « Plan Local d'Urbanisme »
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 136 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et considérant que le périmètre de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne n'est pas adapté à la gestion du droit des sols, le Conseil Municipal unanime confirme sa Délibération n° 03 du 27 janvier 2017 et de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » audit Etablissement.

Acte :	Délibération n° 06 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB06) : Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail
Objet :	6.4 Autres actes réglementaires

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 14 février, 07 mars, 28 mars, 04 avril, 30 mai, 20 juin, 18 juillet, 22 août, 21 novembre, 05 décembre, 12 décembre et 19 décembre 2021.

Acte :	Délibération n° 07 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB07) : Finances – Décision modificative n° 3 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 3 du Budget général qui s'équilibre à 372.873,27 € en section d'investissement et 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 08 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB08) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel » qui s'équilibre à 115.500,00 € en section d'investissement et 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 09 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB09) : Finances – Garantie d'emprunt pour l'Association SAGESS
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que, dans le but d'engager un programme d'extension des locaux administratifs situés Route de Saulcet, l'Association SAGESS se voit dans la nécessité de contracter un prêt prévisionnel de 2.800.000,00 € remboursable sur 20 ans par échéances annuelles au taux fixe de 1,05 % pour lequel il lui est fait obligation par la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN de recueillir la garantie communale à hauteur de 50 % du montant emprunté, l'assemblée communale unanime accepte d'accorder cette garantie sous réserve de l'intervention d'une convention destinée, en application de l'article R.312-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, à fixer ses conditions d'exercice, les modalités de contrôle sur l'utilisation des fonds ainsi que les mesures prises pour le remboursement.

Acte :	Délibération n° 10 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB10) : Réhabilitation du bâtiment des Echevins en Bibliothèque-Médiathèque – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de réhabilitation du bâtiment des Echevins en Bibliothèque-Médiathèque sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes définitif d'un montant 444.476,22 € subventionné à hauteur de 77,73 % et sollicite lesdits cofinanceurs à cet effet.

Acte :	Délibération n° 11 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB11) : Démolition-reconstruction de la passerelle de la Moutte – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de démolition-reconstruction de la passerelle de la Moutte sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes définitif d'un montant de 803.245,40 € subventionné à hauteur de 79,86 % et sollicite lesdits cofinanceurs à cet effet.

Acte :	Délibération n° 12 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB12) : Réhabilitation de l'ancienne gare SNCF en espace tertiaire – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare SNCF en espace tertiaire sont éligibles à une aide financière de la part de la Région, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes définitif d'un montant de 1.188.736,79 € subventionné à hauteur de 41,27 % et sollicite ledit cofinanceur à cet effet.

Acte :	Délibération n° 13 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB13) : Travaux de voirie – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de réfection de voirie Route de Montord sont éligibles à une aide financière de la part du Département de l'Allier au titre du dispositif de relance, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 33.395,60 € subventionné à hauteur de 30,00 % et sollicite ledit cofinanceur à cet effet.

Acte :	Délibération n° 14 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB14) : Travaux de bâtiment – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux création d'un sanitaire public sur le Quai de la Ronde sont éligibles à une aide financière de la part du Département de l'Allier au titre du dispositif de relance, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 31.765,35 € subventionné à hauteur de 30,00 % et sollicite ledit cofinanceur à cet effet.

Acte :	Délibération n° 15 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB15) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Vu sa Délibération n° 14 du 07/07/2020, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer une subvention de 218,00 € à l'UNION COMMERCIALE au titre de la prise en charge de l'abondement décidé par l'assemblée aux chèques de soutien à l'économie locale mis en place par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Acte :	Délibération n° 16 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB16) : Régie municipale d'assainissement – Adoption de tarifs
Objet :	7.10 Divers

Considérant que la Régie municipale d'assainissement traite des boues provenant de stations d'épuration et de lagunes qui ne trouvent pas de débouchés suite à la suspension des plans d'épandage dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil Municipal unanime décide de créer les tarifs suivants :

- ☐ Dépotage de boues à la station d'épuration
 - o le m³ pour une siccité comprise entre 3 et 6 % **25,00 € HT** (nouveau tarif)
 - o le m³ pour une siccité supérieure à 6 % **30,00 € HT** (nouveau tarif)

Acte :	Délibération n° 17 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB17) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des tarifs des services d'hôtellerie
Objet :	7.10 Divers

Sur l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs réuni le 26 novembre 2020, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs TTC suivants pour les services d'hôtellerie :

Aire de camping-cars de la Moutte :

- o Emplacement **0,00 €** (sans changement)
- o Rechargement électrique (4 heures) **4,00 €** (sans changement)
- o Remplissage d'eau potable..... **4,00 €** (sans changement)

Camping de la Ronde :

☐ Emplacements nus Tarifs journaliers :

- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte en haute saison **9,30 €** (au lieu de 9,20 €)
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte hors haute saison **8,20 €** (au lieu de 8,10 €)
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes en haute saison **12,30 €** (au lieu de 12,20 €)
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes hors haute saison **11,00 €** (au lieu de 10,90 €)
- o Adulte supplémentaire en haute saison **2,70 €** (sans changement)
- o Adulte supplémentaire en basse saison **2,60 €** (sans changement)
- o Enfant de 4 à 10 ans **1,50 €** (sans changement)
- o Enfant de moins de 4 ans **0,00 €** (sans changement)
- o Branchement électrique..... **3,00 €** (sans changement)
- o Lave-linge **3,70 €** (sans changement)
- o Chiens **0,50 €** (sans changement)

☐ Emplacements nus Tarifs à la semaine :

- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte hors haute saison **56,00 €** (au lieu de 55,00 €)
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes hors haute saison **76,00 €** (au lieu de 75,00 €)

☐ Mobil-homes :

- o Forfait ménage (par séjour) **50,00 €** (sans changement)

✓ Hébergement 4/6 personnes (27 m²) :

- o Semaine en haute saison **445,00 €** (au lieu de 440,00 €)
- o Semaine en moyenne saison **352,00 €** (au lieu de 347,00 €)
- o Semaine en basse saison **233,00 €** (au lieu de 230,00 €)
- o Week-end en haute saison **130,00 €** (au lieu de 128,00 €)
- o Week-end en moyenne saison **108,00 €** (au lieu de 107,00 €)
- o Week-end en basse saison **85,00 €** (au lieu de 84,00 €)
- o Nuit en haute saison **69,00 €** (au lieu de 68,00 €)
- o Nuit en moyenne saison **63,00 €** (au lieu de 62,00 €)
- o Nuit en basse saison **51,00 €** (au lieu de 50,00 €)

✓ Hébergement 4 personnes (27 m²) :

- o Semaine en haute saison **423,00 €** (au lieu de 418,00 €)
- o Semaine en moyenne saison **329,00 €** (au lieu de 325,00 €)
- o Semaine en basse saison **223,00 €** (au lieu de 220,00 €)
- o Week-end en haute saison **124,00 €** (au lieu de 123,00 €)
- o Week-end en moyenne saison **102,00 €** (au lieu de 101,00 €)
- o Week-end en basse saison **80,00 €** (au lieu de 79,00 €)
- o Nuit en haute saison **63,00 €** (au lieu de 62,00 €)
- o Nuit en moyenne saison **57,00 €** (au lieu de 56,00 €)
- o Nuit en basse saison **46,00 €** (au lieu de 45,00 €)

✓ Hébergement 2/4 personnes (20 m²) :

- o Semaine en haute saison **412,00 €** (au lieu de 407,00 €)
- o Semaine en moyenne saison **320,00 €** (au lieu de 316,00 €)
- o Semaine en basse saison **212,00 €** (au lieu de 209,00 €)
- o Week-end en haute saison **119,00 €** (au lieu de 118,00 €)
- o Week-end en moyenne saison **98,00 €** (au lieu de 97,00 €)
- o Week-end en basse saison **73,00 €** (au lieu de 72,00 €)
- o Nuit en haute saison **57,00 €** (au lieu de 56,00 €)
- o Nuit en moyenne saison **51,00 €** (au lieu de 50,00 €)
- o Nuit en basse saison **46,00 €** (au lieu de 45,00 €)

Acte :	Délibération n° 18 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB18) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal par 22 voix contre 6 refuse d'admettre en créance éteinte une facturation sur le Budget annexe « Assainissement » pour un montant de 601,18 €.

Acte :	Délibération n° 19 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB19) : Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les Communes de Bransat et Lafeline présenté par la société ABO Wind – Avis du Conseil Municipal
Objet :	8.8 Environnement

Vu l'Arrêté préfectoral n° 3084/2020 du 23 novembre 2020 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique, du 11 décembre 2020 jusqu'au 15 janvier 2021, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ABO Wind domiciliée à Toulouse pour l'implantation sur les Communes de Bransat et Laféline de six éoliennes pour une production électrique est estimée à environ 83 millions de KWh annuels, et vu le descriptif technique et les études d'impact réalisées, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 6, émet un avis défavorable au projet.

Acte :	Délibération n° 20 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB20) : Hommages – Nominations à la distinction de Citoyen d'honneur
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Vu la Délibération n° 14 du 25 août 2020 portant création d'une distinction de Citoyen d'honneur de la Ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de mettre à l'honneur les personnalités ayant servi, fait rayonner à l'extérieur ou apporté à la Commune des qualités dépassant la normalité de simple citoyen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins 2 abstentions, de décerner le grade de Citoyen d'honneur d'exception à Monsieur Bernard COULON et, à l'unanimité, de décerner celui de Citoyen d'honneur à Madame Annie REGOND.

Acte :	Délibération n° 21 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB21) : Finances – Débat d'orientation budgétaire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé sur le contexte et les perspectives économiques mondiales et nationales et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Elle insiste sur une gestion raisonnée des ressources.

Monsieur Emmanuel FERRAND se félicite qu'une gestion saine et efficace permette de poursuivre une politique d'équipement dynamique sans recours supplémentaire à l'emprunt depuis 5 années.

Il confirme que les projets engagés vont se poursuivre en 2021 avec la recherche d'un maximum de subventions pour assurer leur financement dans le respect des possibilités de la Commune.

Il cite notamment la réhabilitation de l'immeuble des Échevins en Bibliothèque-Médiathèque, la démolition/reconstruction de la passerelle, la restauration intérieure de l'église, l'aménagement d'un giratoire de La Carmone, la mise en place d'un système de vidéo-protection autour des sites sensibles de l'espace public, la reconversion de la friche SNCF, divers aménagements de voirie (dont la Route de Saulcet), l'équipement des services et les travaux dans les bâtiments communaux (vestiaires au Centre technique, etc...).

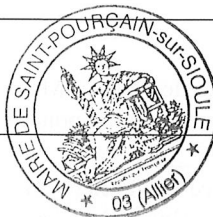
Monsieur Jean MALLOT regrette une sous-utilisation des capacités d'investissement de la Commune et que les équipements réalisés soient mal dimensionnés ou ne correspondent pas aux besoins de la population. Il confirme que les priorités de l'équipe municipale ne sont pas celles de son groupe et qu'il confirmera ces dernières lors du vote du Budget primitif.

Monsieur Emmanuel FERRAND prend acte des interventions et clos le débat.

Acte :	Délibération n° 22 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB22) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Assainissement »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget annexe «Assainissement » qui s'équilibre à 0,00 € en section d'investissement.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 16 décembre 2020
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,


Emmanuel FERRAND